Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251219-CC_2025_12_N118-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 17 décembre 2025 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS :

Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Anne BESCOND, Stéphane CLOAREC, Jean-Noël EDERN, Éric LE BOUR, Bernard FLOCH, Patrick GUEN, Bernard LE PORS, Eric GRALL, Eric PENNEC, Aline CHEVAUCHER, Odile THUBERT MONTAGNE, Roger GUILLOU, Nadine PLUCHON, Josée FALC'HUN, Romuald GUENGANT, Véronique LE BOULC'H, Maël SAILLOUR, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Christine LE STER, Yves JÉZÉQUEL, Jean-Luc, MOISAN, Laurence MEAR, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Michel AUTRET, Gwenaëlle PENDU, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Véronique KÉRLÉO, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Anne DANIÉLOU, François MOAL, Hervé JÉZÉQUEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT, Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Marlène IHLEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Danielle MICHEL (pouvoir Bernard LE PORS), Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Jacques PONTU (pouvoir Jacques EDERN)

ABSENT : Charles de KERMENGUY

Date de la convocation : 3 décembre 2025 **Date d'affichage :** 3 décembre 2025	**Membres du Conseil :** En exercice : 45 Présents : 40 Votants : 44		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre CC-2025-12-N118	**Nomenclature** 7.5	**Rapporteur** Jacques EDERN	**Chef de projet :** Ronan CHAMPAGNEUR
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Solidaire	**Enjeu : Déployer une expertise au service du territoire**		**Action : Structurer les systèmes d'information**

Objet : Projet d'infrastructure pour sécuriser le réseau des sites de la collectivité & Autorisation de lancer le projet et de solliciter les subventions DSIL / DETR

Jacques EDERN, Président, informe que les cyberattaques visant les collectivités se multiplient et entraînent souvent l'interruption des services publics, la perte de données ou le blocage des outils numériques essentiels. Notre Communauté de Communes n'est pas épargnée : si le siège administratif est protégé, les autres sites (bureau d'accueil tourisme, Jardin Georges Delaselle, sites enfance/jeunesse, etc.) disposent aujourd'hui d'un accès Internet non sécurisé, sans filtrage et sans protection adaptée.

Cette situation représente un risque important pour la continuité de nos services, la protection des données, la sécurité données des usagers et la conformité réglementaire (ANSSI : Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données etc.)

Dans la continuité des projets de sécurisation du site de la Maison des services de Saint Pol de Léon et de celle de Cléder et afin de sécuriser l'ensemble des sites, il est proposé de déployer une infrastructure de pares-feux souverains Stormshield, technologie française certifiée ANSSI, offrant un haut niveau de sécurité et une gestion centralisée.

Le projet se déroulerait à partir de février-mars 2026, et comprend :

- Un audit et la définition de l'architecture générale ;
- Le déploiement d'un cœur de réseau sécurisé et de sites pilotes ;
- L'installation progressive des équipements sur tous les sites ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251219-CC_2025_12_N118-DE

- L'accompagnement et la montée en compétence de l'équipe interne.

Ce projet répond aux priorités nationales de sécurisation des collectivités et pourrait être financé en partie par les dispositifs DSIL ou DETR, qu'il convient de solliciter.

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance de l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2025 ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le principe de déploiement d'une infrastructure de pares-feux souverains certifiés ANSSI pour sécuriser l'ensemble des sites de la Communauté de Communes ;
- D'autoriser le lancement du projet tel que décrit dans l'exposé des motifs, pour une durée prévisionnelle d'une année à compter de février–mars 2026 ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions mobilisables (DSIL, DETR, ou autres dispositifs), à déposer le dossier, et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Présents	**40**
Pouvoirs	**4**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD